

Mairie de PROPIAC LES BAINS

République Française

Date de Convocation : 01/10/2024	Membres : En Exercice : 10 Pour : 9 contre : 0	Présents : 9 abstention : 0	Votants : 9
-------------------------------------	--	--------------------------------	-------------

Le 08/10/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Marie-José BRUSSET, Dorian DUBOUCHET, Élie GIRARD, Éric CLOT, Sébastien GIRARD, Franck PEUVRIER, Monique ZIMMERMANN

Etaient excusés :

Etaient absents : Driss EL JABBAHI, ,

Secrétaire de séance : Monique ZIMMERMANN

Délibération n°2024-13 du 8 octobre 2024
Achat terrain appartenant à Mme MARYNOWICZ Christine pour l'installation d'un équipement DFCI

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil municipal la nécessité d'installer des équipements pour la Défense des Forêts Contre l'Incendie sur les quartiers n'étant pas encore couverts. La mise en place d'équipements, permet l'accès et la sécurité des secours et assurer la permanence de l'eau dans chaque massif sensible. Ces installations permettent à la fois de prévenir le risque et de garantir la protection des populations, des biens et du patrimoine forestier.

Monsieur le Maire explique que la commune est propice aux feux de forêts et pour mener à bien ces travaux il serait nécessaire d'acquérir une parcelle² située Quartier la Gardette section B n°39 d'une surface de 3000m appartenant à Mme MARYNOWICZ Christine.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a tout d'abord pris contact avec les Domaines pour effectuer une estimation de ce terrain mais ces derniers n'en font plus à moins de 200 000€, de ce fait en accord avec le propriétaire de la parcelle section B n°39 Quartier La Gardette, Mme MARYNOWICZ Christine, le prix du terrain a été fixé à 1 600 € TTC, les frais du notaire à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle section B 39 pour une surface de 3000 m², située Quartier La Gardette, appartenant à Mme MARYNOWICZ Christine au vue d'y d'installer des équipements pour la Défense des Forêts Contre l'Incendie, pour un montant de 1 600 € TTC, les frais du notaire à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

Fait à PROPIAC, le 8 octobre 2024

Le Maire,
Alan PUSTOCH

Envoyé en préfecture le 24/10/2024
Reçu en préfecture le 24/10/2024
Publié le
ID : 026-212602569-20241008-202413-DE